

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

COMMISSION NATIONALE RWANDAISE
POUR L'UNESCO.

RAPPORT DE MISSION

TANANARIVE DU 4 AU 8 OCTOBRE 1977.

CINQUIEME REUNION SOUS-REGIONALE DES COMMISSIONS NATIONALES
DE L'AFRIQUE DE L'EST, DU SUD ET DE L'OCEAN INDIEN.

NTIGURA Jean,

Président de la Commission Nationale
Rwandaise pour l'UNESCO.

Kigali, le 31 OCTOBRE 1977.

TABLE DE MATIERES.

1. INTRODUCTION

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Session d'ouverture

2.2 Election du Bureau

2.3 Bilan de la Coopération entre les Commissions Nationales depuis la 4ème réunion sous-régionale de l'Ile Maurice et mesures à prendre en vue de la promotion de cette coopération.

2.4 Identification des projets communs à mettre en oeuvre par les Commissions Nationales membres de la sous-région dans les domaines de la compétence de l'UNESCO.

2.5 Echanges d'expériences et de documents dans le domaine de la rénovation des systèmes éducatifs (éducation de base, éducation et alphabétisation des Adultes). Echanges de vues sur la mise en place du Réseau Africain et d'Innovation éducative (N.E.I.D.A.).

2.6. Rôle des Commissions Nationales et Coopération avec les Bureaux Régionaux dans le cadre de la "Décentralisation" des activités de l'UNESCO et Rôle des Commissions Nationales en tant qu'organe d'information (essai de définition du rôle) point 3 et 5 de l'ordre du jour.

3. CONCLUSION

-La tenue de la 6ème réunion au Burundi.

-Nécessité de restructurer la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO.

4. ANNEXES:

-Ordre du jour.

-UNESCO, Quatrième réunion sous-régionale des Commissions Nationales des zones Est, Sud et Centrale de l'Afrique.

-Réseau d'Innovations éducatives pour développement en Afrique.

-Liste des participants.....

1. INTRODUCTION.

1.1. Irrégularité des vols d'avion.

Ce mot d'introduction a pour objet d'exposer en un peu de mots les difficultés que j'ai rencontrées lors de ma dernière mission de Kigali à Tananarive pour participer à la 5ème réunion sous-régionale des Commissions Nationales pour l'UNESCO de l'Afrique de l'Est, du Sud et de l'Océan Indien.

Tous ces contretemps sont occasionnés par les perturbations des horaires des avions survolant surtout les espaces Africains. Ainsi, ai-je dû partir le 1 octobre 1977 au lieu de quitter Kigali le 2 octobre tel que le prescrivait l'ordre de mission n°1243/01.04 du 28 septembre 1977. J'ai donc dû passer la nuit et rester une journée imprévue à Nairobi en attendant un appareil de l'AIR MADAGASCAR dont le vol était programmé pour le 3 octobre à destination de Tananarive. Il en fut de même au retour; j'ai été obligé de passer la nuit imprévue à Dar-es Salaam, faute d'avion régulier qui va de Dar-es Salaam à Nairobi: PANAM avait tout simplement supprimé son vol en ce jour-là. De ce fait, il s'est avéré impossible de prendre la SABENA qui part de Nairobi, le Dimanche à 6 heures 30' à destination de Kigali. J'ai été donc forcé de traîner, dans l'incertitude la plus totale, à Nairobi attendant l'avion pour le Dimanche suivant, car, avant, il n'y avait pas de vol à destination de Kigali, nous disait-on.

J'étais après trois jours d'attente, soit du 9 au 12 octobre 1977 sur le point de succomber aux ennuis de désœuvrement lorsque j'appris qu'il y avait un Petit Porteur en provenance du Rwanda et ayant reçu l'ordre formel des Affaires Etrangères et de la Coopération de me ramener au Pays natal.

Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage vibrant et plein de sincérité au Gouvernement de la IIème République pour cette bienveillante attention et pour avoir autorisé nos Ambassades à l'Etranger à subvenir aux besoins primaires des officiels obligés de traîner involontairement dans tel ou tel pays étranger. Ainsi, en application de ces dispositions, ai-je bénéficié des frais d'Hôtel et de restaurant à Dar-es Salaam (250SHS) et à Nairobi (262SHS).

.../...

1.2. Une grande surprise

Contrairement aux habitudes des organisateurs des conférences du genre qui acceptent de prendre en charge les participants en leur assurant non seulement les frais de voyage "aller et retour, du pays d'origine au lieu de la Conférence", les frais de logement et de nourriture à l'endroit même, mais encore toutes les dépenses justifiées et effectuées en cours de route tant vers le lieu où se tient la Conférence qu'au retour dans le Pays d'origine. La Commission Nationale Malgache, organisatrice de ladite Conférence n'a, en fait de logement et de nourriture, pris en charge les participants que du 3 au 8 octobre à 10h précises, moment où l'appareil de l'AIR MADAGASCAR décollait de l'aéroport international de Tananarive.

1.3. Visite des locaux de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO.

Dès le premier jour de notre arrivée à la Grande Ile, le Secrétaire Général de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO nous a fait visiter les locaux de sa Commission. Quelle surprise? La Commission compte 8 locaux spacieux et très bien équipés ainsi qu'une grande salle pour la bibliothèque à l'équipement tout à fait moderne et hautement fonctionnel:

1. Un local très spacieux pour le Secrétaire Général,
2. Un local pour son secrétaire privé,
3. Un local pour le Secrétaire général-adjoint,
4. Un local pour le responsable des relations extérieures,
5. Un local pour le Secrétariat de la Commission
6. Un local pour l'information du public,
7. Un garage
8. Un local pour le développement des photos, le montage des films avec un équipement ultra-moderne.

En tout, la Commission Nationale Malgache compte 12 personnes y compris le chauffeur et deux plantons.

Dès lors, nul ne peut douter de l'importance que le Gouvernement malgache accorde à sa Commission Nationale, eu égard aux dépenses qu'il consent à lui consacrer et personne ne s'étonnerait de ses multiples réalisations tant sur le plan national qu'international, eu égard aux moyens dont elle dispose.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1. SESSION D'OUVERTURE

La session d'ouverture présidée par M. Ranjit GOORDYAL, a été ouvert son Excellence M. Théophile ANDRIANOELISOA, Ministre de l'Enseignement Secondaire et de l'Education de Base et Président de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO, à l'Institut National Supérieur de Recherche et de Formation Pédagogiques à Tananarive.

Après la présentation des délégués des Commissions Nationales des pays membres de la sous-région par M. Samuel RAJAONA, Secrétaire Général de la Commission Malgache pour l'UNESCO, le Président sortant M. Ranjit GOORDYAL, passa brièvement en revue le résumé de la Quatrième réunion sous-régionale tenue à l'Ile Maurice en 1976. Il remercia le Gouvernement, le peuple de la République Malgache d'avoir accepté d'abriter cette réunion sous-régionale, car cela permettra d'établir des liens étroits non seulement entre l'Ile Maurice et Madagascar mais, également entre les autres pays de l'Océan Indien et de la sous-région d'Afrique.

Ensuite, le second orateur fut Mme Margaretta MICKWITZ, Chef de la Division des Commissions Nationales au Secrétariat de l'UNESCO qui, au nom du Directeur Général, remercia le Gouvernement Malgache et la Commission Nationale pour avoir bien voulu organiser la réunion et rendit hommage au travail accompli par la Commission Nationale Malgache.

Elle assura les Commissions Nationales présentes de sa volonté de renforcer la coopération entre elles et le Secrétariat de l'UNESCO.

Mme M. MICKWITZ souligna que différents points inscrits à l'ordre du jour (voir annexe I..) de la réunion étaient d'une grande importance pour le développement de la coopération et du travail des Commissions Nationales.

Dans son discours d'ouverture, M. Théophile ANDRIANOELISOA, remercia les délégués d'avoir choisi Madagascar pour abriter les assises de la 5ème réunion sous-régionale des Commissions Nationales pour l'UNESCO, de l'Afrique de l'Est, du Sud et de l'Océan Indien.

Commentant l'ordre du jour de la cinquième réunion, le Président de la Commission Malgache lança un appel aux participants pour qu'ils aient à l'esprit les objectifs réalistes, définis à Nairobi par la dix-neuvième Conférence Générale de l'UNESCO.

2.2. ELECTION DU BUREAU

PRESIDENT

: Monsieur Samuel RAJAONA, Secrétaire Général de la Commission Nationale Malgache pour l'UNESCO.

VICE-PRESIDENT

: Monsieur P.D.M. LOMBE, Secrétaire Général de la Commission Nationale de la Zambie pour l'UNESCO.

RAPPORTEUR GENERAL

: Monsieur Balthazar NAHIMANA Secrétaire Permanent de la Commission Nationale du Burundi pour l'UNESCO.

RAPPORTEUR GENERAL ADJOINT: Monsieur Joseph S. MAGOBA, Secrétaire Général de la Commission Nationale de l'Ouganda pour l'UNESCO.

2.3. Bilan de la coopération entre les Commissions Nationales de la sous-région depuis la quatrième réunion sous-régionale de l'Ile Maurice et mesures à prendre en vue de la promotion de cette coopération.

Après avoir pris acte du rapport final de la réunion de l'Ile Maurice, les participants exprimèrent le voeu de faire le bilan de la coopération entre leurs commissions nationales.

L'Assemblée écouta un rapport sur la question du bulletin d'information pour les Commissions Nationales de la sous-région. A cet effet, le projet du bulletin N°1 contenant plusieurs articles fut à la disposition des délégués. L'éditeur parla des difficultés ayant surgi dans la réalisation de ce bulletin, à savoir le retard dans la remise des articles et les difficultés financières.

L'assemblée se prononça pour la continuation de l'édition du bulletin sous la coordination de la Commission Tanzanienne et avec la généreuse assistance du Secrétariat de l'UNESCO. A cet effet, la représentante du Secrétariat de l'UNESCO assura les participants de la volonté du Secrétariat de poursuivre son assistance à ce projet sous-régional qui sera considéré comme un projet collectif qui, en aucune façon, ne devra pas réduire le volume de l'assistance offerte à chaque Commission Nationale. Il fut rappelé à toutes les Commissions Nationales la nécessité de respecter les onze points du Chapitre 4.2 du rapport final de la réunion de l'Ile Maurice. Un rappel fut lancé pour que les articles soient soumis à temps pour pouvoir garder leur actualité.

Enfin, il fut convenu que la Commission Nationale de Tanzanie soumettrait au nom des Commissions Nationales de la sous-région pour le prochain biennium, le projet du budget nécessaire pour la publication du bulletin- celui-ci devra avoir un format attrayant compte tenu de la qualité du public à qui, il sera adressé.

2.4 IDENTIFICATION DE PROJETS COMMUNS A METTRE EN OEUVRE PAR LES COMMISSIONS NATIONALES, MEMBRES DE LA SOUS-REGION DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DE L'UNESCO.

Au cours de la discussion sur ce point, les délégués estiment qu'il y avait lieu d'agir avec prudence et réalisme compte tenu de la nécessité de distinguer deux catégories de projets à réaliser au niveau de chaque Etat Membre, d'une part les projets de nature permanente tels que réunions, colloques, séminaires à vocation sous-régionale ou régionale et d'autre part les projets qui ont fait l'objet d'accords bilatéraux. Il est évident que ces derniers ne relèvent pas de la compétence des Commissions Nationales.

Le document, présenté à l'Assemblée, fut considéré par celle-ci comme très important étant donné les nombreux exemples de coopération sous-régionale qu'il présente, il amène les participants à prendre pleinement conscience de l'existence des possibilités de promouvoir la coopération au niveau des Etats de la sous-région. L'Assemblée, reconnaissant que la coopération est possible ne manqua pas de relever certains problèmes qui peuvent se poser au niveau non seulement de l'identification mais aussi au niveau de l'exécution. En effet, au niveau de l'identification des problèmes d'ordre idéologiques peuvent surgir et constituer un frein à la coopération entre deux ou plusieurs Etats Membres. Dans ce cas, il fut recommandé que les échanges ou la coopération se fassent de pays à pays.

S'agissant de l'exécution le problème du financement des projets et celui du recrutement des consultants ont retenu l'attention des participants. Le vœu fut émis que les Etats Membres de la sous-région présentent collectivement des projets au Secrétariat de l'UNESCO et lui en demandent le financement.

L'Assemblée estima par ailleurs qu'il conviendrait d'utiliser pour l'exécution des projets communs des consultants originaires de la sous-région et ce afin d'éviter l'inadaptation des consultants étrangers au contexte de la sous-région. A ce propos, il fut rappelé que ce vœu est conforme à la politique de l'UNESCO et que le bureau du Secrétariat chargé de recruter le personnel sur le terrain souhaite vivement que les Etats Membres lui adressent une liste de techniciens nationaux suffisamment expérimentés pour assumer des tâches de consultation ou d'expertise dans leur région d'origine, il fut enfin proposé, qu'un pays de la sous-région soit désigné pour être responsable d'un projet commun qui a été identifié et approuvé par les pays membres de la Sous-Région.

Différents exposés ont été faits au cours desquels des projets communs intéressant l'ensemble des pays de la sous-région ont été présentés, notamment le Centre EACROTANAL (Centre de Recherche sur la Tradition Orale et les Langues Nationales de Zanzibar) pour lequel l'UNESCO s'est engagé à fournir son assistance financière (un tiers du budget de fonctionnement pour 1978).

S'agissant des projets relatifs à la coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports, l'assemblée estime qu'un centre régional ou sous-régional d'encadreurs de jeunesse doit être créé et vise essentiellement à intégrer les jeunes dans les groupes sociaux et à les faire participer au développement de leurs pays sous toutes ses formes.

2.5. ECHANGES D'EXPERIENCES ET DE DOCUMENTATION DANS LE DOMAINE DE LA RENOVATION DES SYSTEMES EDUCATIFS (éducation de base, éducation et alphabétisation des adultes notamment) ECHANGES DE VUES SUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU AFRICAIN D'INNOVATIONS EDUCATIVES (NEIDA)

Ce point fut introduit par Monsieur André RAZAFINDRAKOTO Directeur au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Madagascar qui a participé en qualité d'expert à la Réunion de Dakar (Mai 1977) ayant à la création du NEIDA. (voir annexe III)

De l'exposé de l'orateur, il ressort que la création du NEIDA s'est faite à l'instar du réseau asien de même nature qui a déjà démontré son importance et son expérience.

La préparation du NEIDA a été réalisée avec sagesse et circonspection puisque le Bureau Régional pour l'Education en Afrique a tenu plusieurs réunions préparatoires.

Parmi les points soulevés par les participants à la réunion, il convient de mentionner l'accord unanime des participants pour la création du NEIDA.

Les participants ont eu un échange de vues assez large pour chercher à déterminer l'organe national le mieux indiqué pour devenir le "GROUPE NATIONAL DE COORDINATION". On s'est demandé s'il fallait désigner l'organisme chargé de l'éducation des adultes, de la conception des programmes scolaires ou la Commission Nationale pour l'UNESCO dans chaque pays.

Il est apparu nécessaire de souligner que la désignation du Groupe National de Coordination relève de la compétence souveraine des Etats Membres. Toutefois, l'Assemblée estime que les Commissions Nationales pour l'UNESCO ne devraient pas être étrangères au NEIDA puisqu'il s'agit d'un projet UNESCO et devraient par conséquent être associées aussi étroitement que possible aux travaux du Groupe National de Coordination.

S'agissant de la contribution financière demandée aux Etats Membres, l'Assemblée a recommandé que cette question soit discutée entre chaque Etat Membre et le BREDA compte tenu de la situation particulière de chacun d'eux.

Enfin l'Assemblée a conclu le débat en demandant que le délai limite fixé pour la soumission des réponses au questionnaire envoyé par le BREDA sur le NEIDA puisse être reculé pour permettre aux pays qui ne l'ont pas encore fait de s'associer à l'action du réseau d'innovations éducatives.

2.6. ROLE DES COMMISSIONS NATIONALES ET COOPERATION AVEC LES BUREAUX REGIONAUX DANS LE CADRE DE LA "DECENTRALISATION DES ACTIVITES DE L'UNESCO" ET ROLE DES COMMISSIONS NATIONALES ET TANT QU'ORGANE D'INFORMATION (ESSAI DE DEFINITION DU ROLE) POINT 3 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR.

L'Assemblée a décidé d'étudier en même temps les points 3 et 5 de l'ordre du jour.

Après une brève introduction de ces deux points par la représentante du Directeur Général de l'UNESCO, les participants ont dans leurs multiples interventions, fait ressortir la contradiction qui existe entre le souhait de décentralisation et sa réalisation effective. Ils ont noté que la plupart des Commissions Nationales de la Sous-Région n'ont pas toujours les moyens matériels et humains pouvant leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur seraient dévolues dans la décentralisation.

Si dans différentes réunions, on n'a cessé de parler de la décentralisation, cela signifie qu'on est à la recherche d'une définition adéquate au contenu de ce mot. Il s'agit d'un processus dynamique dont on continuera encore à discuter. L'Assemblée a émis le voeu que des mesures soient réellement prises d'ici à la 20ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO pour réaliser cette décentralisation. Parmi les mesures à prendre, il sera utile d'indiquer les responsabilités du Secrétariat de l'UNESCO et celle des Etats Membres.

Le Secrétariat devrait accroître les moyens mis à la disposition des Commissions Nationales, d'autre part, il s'avère nécessaire de continuer à mener une action de sensibilisation des Gouvernements pour que ils accordent les moyens matériels et humains permettant aux Commissions Nationales de s'acquitter pleinement de leur mission.

Celles-ci devraient être restructurées pour qu'elles collaborent davantage avec les experts, les spécialistes ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales de leur pays et s'assurer ainsi d'une plus grande efficacité.

En conclusion, les participants ont souligné qu'en tout état de cause la décentralisation ne devrait pas se faire au détriment des Etats Membres les moins nantis.

3. Conclusion

3.1. Je me permets de mentionner parmi les conclusions le fait que l'Assemblée a recommandé à l'unanimité que la 6ème Réunion sous-régionale des Commissions Nationales pour l'UNESCO d'Afrique de l'Est, du Sud et de l'Océan Indien se tiendra en République Soeur du Burundi. Le fait que la réunion se tienne au Burundi n'a aucune importance en soi, mais j'estime qu'il est de mon devoir de le souligner, car cela indique une tendance de la part des autorités burundaises: faire connaître le Burundi, manifester une volonté de participation active au programme de l'UNESCO et en retour bénéficier facilement de son aide qui, quoi que l'on se plaise à redire me parait, bien que minime, plus noble et plus efficace que d'autres aides que nous connaissons qui sont des trompe-loeil, pire encore, aliénantes.

3.2. Au risque de devoir me répéter, je me permets de reprendre la même conclusion que celle présentée dans mon rapport sur "la Consultation collective des Secrétaires généraux des Commissions nationales tenue au Siège de l'Organisation du 28 février au 18 mars 1977, que je Vous ai transmis par la lettre n°07.22/1921 du 7 juin 1977. La conclusion en question comprenait trois idées essentielles relatives à la bonne marche de notre Commission Nationale pour l'UNESCO. Elles se résument en ces termes:

1. détachement de la Commission Nationale pour l'UNESCO de la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts,
2. Elargissement de la Commission en y incluant les représentants des organisations non-gouvernementales, tels que CARITAS, Mouvement Xaverien etc....,
3. Création d'un Secrétariat organique permanent.

Si je reviens à ces idées, c'est pour une seule et unique raison: rendre plus opérationnelle notre Commission Nationale et je suis convaincu qu'il n'y a pas d'autres voies que celle de lui doter d'une structure adaptée. Cette conviction est de plus en plus acquise par les échanges de vue que je ne manque pas de faire lorsque je rencontre mes collègues et par le fait de voir concrètement comment sont organisées d'autres Commissions Nationales.

Fait à Kigali, le Novembre 1977.